

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CO
Travail - Démocratie - Pa

DECRET N° 85/346 DU 26/3/85

Portant nomination de Directeurs
Centraux au Ministère de l'Infor-
mation et des Postes et Télécommu-
nications.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Or-
donnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dis-
position de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/293 du 16 Avril 1982 portant organisation des
Directions du Contrôle et de l'Orientation ;

Vu le décret n° 77/228 du 5 Mai 1977 portant création de la Direc-
tion des Etudes et de la Planification au sein des Ministères ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984, portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984, relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités de
Fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er. Sont nommés au Ministère de l'Information et des Postes et
Télécommunications en qualité de ;

- Directeur des Finances et de l'Equipement chargé du Personnel :
MAFOUTA Valentin, Journaliste niveau III
- Directeur des Etudes et de la Planification chargé de la for-
mation et de la Coopération.

MPASSI MUDA Auguste, Journaliste niveau III

...//...

Directeur du Contrôle et de l'Orientation

- NTI-POUABOU, Professeur certifié.

Directeur de la Publicité du Marketing et des Etudes Sociologiques.

- TCHICAYA ABOA Régine, Assistante d'Université

Article 2. Les intéressés percevront les indemnités de Fonctions prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3. Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

le Ministre de l'Information
et de Postes et Télécommuni-
cations,

Christian Gilbert BEMDET.-

le Ministre des Finances et
du Budget,

Itihi OSSETOUMBA-LEKUNDZOU.

Ange Edouard POÛNGUI.-

le Ministre du Travail, de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-